



IMPORTANT : LA POSE SANS ÉTAI EN VS OBLIGE L'ENTREPRENEUR :

● À VÉRIFIER LES POUTRELLES (présence d'une cale jaune ou d'un acier visible en partie supérieure pour les poutrelles supérieures à 2,90 m, ou d'une étiquette stipulant la gamme RSE). ● À déverser le béton de façon UNIFORME, à partir des appuis vers le centre afin d'éviter toute concentration de béton. ● En dérogation au CPT, la charge de chantier prise pour la phase provisoire est de 30 L avec un minimum de 100 daN (Des valeurs supérieures peuvent être envisagées, consultez le BE RECTOR).